

délégués - en exercice ...	97
- présents	54
Pouvoirs	4
Total votants	58

Affaire n°117/06-2023

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITE 2022 DU SIETOM

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 5 JUIN 2023**

L'An deux mil vingt-trois le lundi 5 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 30 mai 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI, titulaires et Huong TAN suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires et Odile BANSSE, Régis THAUVIN suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Dutriaux à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Mouillot à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Jean-Claude Cochet, Guillaume Klotz, Nicole Vibert, Gilles Grolevin

Excusés : Xavier Mauborgne, Patricia Casier, Patricia Chauvaux, Deborah Bernard, Jean-Pierre Meudec, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Christophe Couloumy

Excusé : Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Nathalie Canet

Excusée : Aline Couderc.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Excusé : François Benavente

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Thierry Tasd'homme

Excusé : Sofiane Ghozlane, Jean-Pierre Foubert.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Serafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Ziain Tadjine

Excusé : Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Sylvain Caldonazzo, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, Arnaud Fabre, Jean-Claude Delavaux

Excusés : Géraldine Mirat, Frédéric Poupinot, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, Hugues Marcelot, François Moratille, Maurice Blanchard.

117. Rappel annuel d'activité 2022 :

Conformément au décret paru au Journal Officiel du 14 mai 2000 relatif à l'obligation pour le Président de l'établissement public de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets»,

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 modifiant le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel du SIETOM de l'année 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical **PREND ACTE** du rapport annuel 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 5 juin 2023.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.